

Seizième session du groupe de travail de  
l'Examen périodique universel  
(22 avril – 3 mai 2013)

Burkina Faso

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le lundi 22 avril 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation du Burkina Faso pour la présentation de son rapport national.

La France salue les progrès qui ont pu être accomplis en matière de droits de l'Homme, notamment la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention sur les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. Nous saluons également l'adoption récente par le Gouvernement burkinabais d'un Plan d'action relatif à la politique nationale des droits humains et de la promotion civique.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Burkina Faso :

1/ Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

2/ Abolir expressément la peine de mort et ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

3/ Renforcer les capacités opérationnelles et financières de la Commission Nationale des Droits Humains et veiller à sa conformité avec les Principes de Paris ;

4/ Continuer à œuvrer à l'élimination des mutilations génitales féminines, surtout dans les zones rurales ;

5/ Veiller à ce que des conditions sanitaires décentes soient assurées aux détenus.

Je vous remercie./.